

Assurance des entreprises/ Entrepreneurs en construction

## Le programme d'assurance de la construction



Depuis 1972, ENCON a agi comme gestionnaire de souscription pour des contrats de construction d'importance et ce partout au Canada.

L'assurance est disponible comme suit :

- Assurance chantier
- Bris des équipements (Assurance chantier)
- Assurance chantier des projets de construction à ossature de bois
- Assurance wrap-up
- Assurance responsabilité civile générale (RCG) des entrepreneurs
- Assurance pollution pour entrepreneurs
- TankGuard - responsabilité civile pour réservoir d'entreposage et coûts de dépollution

La couverture est disponible pour divers types de projets y compris ceux dont la complexité exige une souscription spécialisée. Ces programmes couvrent les aspects majeurs rencontrés dans la plupart des projets ; de plus, ces programmes donnent l'avantage de transiger avec un seul assureur et un service des réclamations facilement accessibles.

Le programme d'assurance de la construction offre aussi une couverture de la responsabilité civile d'entrepreneurs généraux et spécialisés.

Au cours des trois dernières décennies, ENCON a souscrit l'assurance de projets d'envergure tels :

- Les édifices publics y compris les stades
- Les transports publics y compris les ponts, les tunnels et les métros
- Les projets d'utilités publics y compris les barrages
- Les développements résidentiels (excluant les risques avec structure de bois) et commerciaux

Notre service des réclamations

Une intervention rapide permet de réduire le nombre de réclamations. Cela nous permet également de travailler conjointement avec vous afin de réduire la fréquence des pertes et l'ampleur de celles qui surviennent.

Une intervention rapide et une évaluation immédiate nous permettent de convenir conjointement des démarches à entreprendre afin de remettre le projet en marche le plus tôt possible.

Un règlement rapide des réclamations réduit toute perte de temps et favorise le contact harmonieux avec vos clients et collègues

